

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 345

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Les points d'amélioration concrets à apporter à la mise en œuvre efficace de la stratégie de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de permettre d'améliorer la stratégie de développement de la France en vue d'aider au mieux les pays bénéficiaires de l'aide apportée.